



Information sur cour d'appel

Par **GOBILLOT**, le **26/05/2010** à **10:35**

Bonjour,

Je viens vers vous afin de connaître la suite à donner à l'affaire ci-dessous :

Mon fils est séparé de son ex-compagne avec laquelle il a eu 3 enfants

Suite à la séparation, il a vécu des années de galère (sans travail, sans domicile fixe....) mais malgré tout , à toujours pris contact avec ses enfants

La mère des enfants l'a protégé au tribunal pour motifs :

- abandon de famille (ce qui est faux)
- non paiement de la pension alimentaire (vrai en partie sur une période)

Il avait contacté un avocat de LYON à cette époque pour le jugement prévu le 09/01/2009. Or, cet avocat ne s'est pas déplacé (jugement sur PARIS) sans l'avertir, ce qui lui a valu une condamnation pour non présentation au tribunal à 2 mois de prison avec un sursis de 18 mois pour se faire.

Il a fait appel sur cette décision.

Aujourd'hui, il s'est présenté en jugement de la COUR D'APPEL de PARIS muni d'un dossier de défense.

Il s'avère que sa défense n'a pas été prise en compte du fait qu'il n'a pas envoyé son dossier de défense au GREFFE avant cette date ?

Donc, que peut-on faire aujourd'hui pour se faire entendre ?

Pouvez-vous nous aider dans cette démarche qui nous surpasse ?

C'EST TRES URGENT

Je vous en remercie